



1^{ER} AOÛT 2012

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO

CONCERNANT la dissolution de
l'Assemblée nationale du Québec et
la convocation d'une nouvelle
Assemblée

---0000000---

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier
ministre :

QUE l'Assemblée nationale du Québec soit dissoute et
qu'une nouvelle Assemblée soit convoquée pour le mardi
16 octobre 2012.

Le Lieutenant-gouverneur,

Le premier ministre,

1/08/12

1/20